

**Procès-verbal de la séance du  
Conseil Communal de Cheseaux  
du 17 juin 2025**

**Président :** Auberson Thierry

**Excusés :** Chevalier Pierre-Alain – Decotignie Emma – Favre Gordana – Keller Jean-Baptiste – Martellotta Marina – Michel Eric – Monnier Basile – Schoenholzer Matthieu –

**Absent :** Mercuri Salvatore – Zimmermann Pierre-Yves

**ORDRE DU JOUR :**

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation de Mme Catherine Staub pour l'Entente villageoise, en remplacement de M. Damien Wirths, démissionnaire.
- 6) Election du Président pour 2025-2026.
- 7) Election du Vice-Président pour 2025-2026.
- 8) Election du 2ème Vice-Président pour 2025-2026.
- 9) Election de 2 scrutateurs pour 2025-2026.
- 10) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2025-2026.
- 11) Election de 5 membres à la Commission de gestion pour 2025-2026.
- 12) Election de 5 membres à la Commission des finances pour 2025-2026.
- 13) Election de 5 membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2025-2026.
- 14) Préavis 46/2025 « Demande de crédit-cadre pour la réfection du complexe scolaire du Marais-du-Billet (Bâtiment et surfaces sportives) ».
- 15) Préavis 47/2025 « Demande de crédit supplémentaire au poste 522.3141 du budget 2024 ».
- 16) Préavis 48/2025 « Demande de crédit supplémentaire au poste 352.3141 du budget 2024 ».
- 17) Préavis 49/2025 « Comptes 2024 ».
- 18) Préavis 50/2025 « Rapport de gestion 2024 », avec présentation du rapport de la Commission de gestion.
- 19) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Le Président a reçu une lettre de démission pour cause de déménagement de M. Damien Wirth, de l'Entente villageoise, et en fait lecture.

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2025.

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.**

#### **1) Adoption de l'ordre du jour**

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

▪ **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

#### **2) Communications du Président**

Le bureau a fonctionné une seule fois pour la désignation des membres de la CARI pour l'étude de la création d'une association intercommunale dont le but est de gérer les infrastructures des collecteurs EU nous reliant à la STEP de Vidy ; le conseil sera sollicité en temps voulu sous forme d'un préavis.

Les prochaines votations sont agendées au 27 septembre 2025.

Le Président a participé le 23 mai au souper des anciens présidents.

Pour ce qui est de la sortie annuelle de l'Union des communes vaudoises qui a eu lieu le 7 juin, il s'est fait remplacer par Mme Christiane Rihs.

#### **3) Communications de la Municipalité**

M. Etienne Fleury, Syndic, indique que Mme Coelini a été engagée comme adjointe au Greffe et prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Il signale également que dans le cadre de la révision de la Loi sur les communes il y a eu beaucoup de réponses des communes ; la mise en vigueur de cette nouvelle Loi est probablement légèrement compromise.

Mme Liliane Annen, Municipale, indique que l'utilisation des badges à la déchetterie est entrée en vigueur hier. Lors de cette première journée des petits réglages ont dû être faits mais cela fonctionne bien et deux fraudeurs qui venaient avec des cartes copiées ont pu être stoppés et ils ont dû repartir à la maison comme ils étaient venus. Cela facilite le travail de M. Simon Veuillez notamment le samedi. Elle rappelle que chacun est invité après l'assemblée aux grillades habituelles.

Mme Naïcha Kähr, Municipale, informe que :

- A la suite la soirée du Palm 2025 qui a eu lieu au début du printemps, différents documents ont été transmis à la Municipalité et signés.
- La mise à disposition du vélo cargo a été interrompue. Toutefois, une étude est en cours dans le cadre de Lausanne région pour mettre à disposition des citoyens des vélos en libre-service. La Municipalité a décidé de participer à cet appel d'offres ; le projet est prévu pour le début 2026.
- Une sortie est prévue à Aubignan les 26 et 27 septembre 2025 pour les 40 ans du jumelage. Les membres du comité sont M. Pastorello, M. Joël Humbert, Mme Martine Furrer et M. Walter Lanz. Elle rappelle que les inscriptions sont toujours possibles.

#### **4) Informations régionales**

#### **5) Assermentation de Mme Catherine Staub pour l'Entente villageoise, en placement de M. Damien Wirths, démissionnaires**

Le Président demande à Mme Catherine Staub de se présenter.

Mme Catherine Staub signale qu'elle est née à Romanel et qu'elle a emménagé à Cheseaux en janvier 2024 ; elle est spécialisée en droit et protection du travail et sur les lois des communes.

Le Président procède à son assermentation.

**6) Election du Président pour 2025-2026**

Le Président indique que l'Entente villageoise présente la candidature de Mme Christiane Rihs et demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

**Mme Christiane Rihs est élue tacitement.**

**7) Election du Vice-Président pour 2025-2026**

Le Président indique que l'Avenir social et écologique (AS2E) propose la candidature de M. Jean-Dominique Decotignie. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

**M. Jean-Dominique Decotignie est élu tacitement.**

**8) Election du 2ème Vice-Président 2025-2026**

Le Président indique que l'Entente propose la candidature de Kim Rochat. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

**M. Kim Rochat est élu tacitement.**

**9) Election de 2 scrutateurs pour 2025-2026**

Le Président indique que les personnes proposées sont Mme Martine Furrer pour l'Entente et Mme Mélanie Treur pour l'AS2E. Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

**Mmes Martine Furrer et Mélanie Treur sont élues tacitement.**

**10) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2025-2026**

Le Président indique que les personnes proposées sont Mme Annick Péguron pour l'Entente et Mme Viviane Jomini pour l'AS2E. Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

**Mmes Annick Péguron et Viviane Jomini sont élues tacitement.**

**11) Election de 5 membres à la Commission de gestion pour 2025-2026**

Le Président indique que les personnes proposées sont :

Pour l'Entente : M. Christophe Briguet, Mme Nathalie Mermoud, M. Kim Rochat.

Pour l'AS2E : Mme Mélanie Treur et M. Simon Kassimidis.

Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

**M. Christophe Briguet, Mme Nathalie Mermoud, M. Kim Rochat, Mme Mélanie Treur et M. Simon Kassimidis sont élus tacitement.**

**12) Election de 5 membres à la Commission des finances pour 2025-2026**

Le Président signale que les personnes proposées sont :

Pour l'AS2E : Mme Nathalie Bourquin Berger, M. Walter Lanz.

Pour l'Entente : M. Sergio Del Gottardo, M. Frédéric Gygax, M. Thomas Daetwyler.

Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

**Mme Nathalie Bourquin Berger, M. Walter Lanz, M. Sergio Del Gottardo, M. Frédéric Gygax et M. Thomas Daetwyler sont élus tacitement.**

**13) Election de 5 membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2025-2026**

Le Président signale que les personnes proposées sont :

Pour l'Entente : Mme Mary-Laure Décorvet, M. Jean-Baptiste Keller, Mme Florence Bagnoud.

Pour l'AS2E : Mmes Veronica Sanchis Saugy et Evi Kassimidis.

Le Président demande si d'autres personnes sont candidates. Ce n'est pas le cas. L'élection peut donc se faire tacitement selon l'article 20 du Règlement du Conseil.

**Mme Mary-Laure Décorvet, M. Jean-Baptiste Keller, Mme Florence Bagnoud, Mme Veronica Sanchis Saugy et Evi Kassimidis sont élus tacitement.**

**14) Préavis 46/2025 « Demande de crédit-cadre pour la réfection du complexe scolaire du Marais-du-Billet (Bâtiment et surfaces sportives) »**

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Yves-Marie Hostettler tient à souligner que la commission a émis le vœu que la rénovation des toitures soit réalisée simultanément à la pose des panneaux photovoltaïques et fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'accepter le préavis 46/2025, d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 3'415'000.00 TTC pour ce faire, financé par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la commission de son mandat.

Le Président demande au rapport de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Thomas Daetwyler fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'accepter ce préavis, d'octroyer à la Municipalité un crédit pour un montant de CHF 3'415'000.00 TTC pour ce faire, financé par la trésorerie courante ou par emprunt aux meilleures conditions du marché et de donner décharge à la CoFin de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, indique que ce préavis comprend tous les points soulevés par le service technique. Ce modèle de crédit cadre leur semble la meilleure solution au vu du nombre de travaux à réaliser. La Municipalité sera vigilante dans le suivi de ce crédit cadre et a pris note du vœu de la commission ad hoc.

M. Laurent Deschamps demande si une réflexion a été faite sur une éventuelle élévation du collège d'un étage ? Quels en seraient les coûts s'ils ont été estimés ?

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, indique que la Municipalité pense que ce n'est pas une bonne idée d'ajouter un étage à ce bâtiment.

M. Laurent Deschamps trouve dommage cette réponse ; à son sens cela vaudrait la peine d'étudier cette possibilité.

Mme Caroline Schoenholzer demande ce qu'il en est du revêtement de la cours, car quand il pleut beaucoup l'eau est stagnante par endroit ?

La Municipalité prend note.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- Le préavis 46/2025 est accepté à la majorité moins 3 avis contraires et deux abstentions.**

**15) Préavis 47/2025 « Demande de crédit supplémentaire au poste 522.3141 du budget 2024**

Le Président demande au rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Walter Lanz fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2024 pour un montant de CH 31'681.20 et de donner décharge à la CoFin de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Etienne Fleury, Syndic, indique que concernant la planification de l'entretien des bâtiments la philosophie est en train de changer ; avant les travaux se faisaient lorsqu'il fallait réparer, maintenant il a été décidé de mettre les ressources aux bâtiments communaux pour un entretien courant.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- Le préavis 47/2025 est accepté à l'unanimité.

#### **16) Préavis 48/2026 « Demande de crédit supplémentaire au poste 352.3141 du budget 2024**

Le Président demande au rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Walter Lanz fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire au budget 2024 pour un montant de CH 46'213.71 et de donner décharge à la CoFin de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

M. Etienne Fleury, Syndic, le contexte est un peu différent ; c'étaient des travaux prévus mais qui ont générés un dépassement.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- Le préavis 48/2025 est accepté à l'unanimité.

#### **17) Préavis 49/2025 « Comptes 2024 »**

Le Président demande au rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport et d'ouvrir ensuite la discussion en deux temps.

M. Frédéric Gygax fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles recommandent d'adopter les comptes 2024 qui se présentent comme suit :

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| - Revenus              | CHF 28'315'722.81 |
| - Charges              | CHF 25'682'526.09 |
| - Excédents de revenus | CHF 2'633'196.72  |

et de donner décharge à la CoFin de son mandat,

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. La discussion générale préalable est ouverte.

M. Etienne Fleury, Syndic, remercie M. Milos Dangubic, boursier, pour sa présence pour répondre aux éventuelles questions et pour le travail effectué. Il indique qu'il y a environ un million de recettes supplémentaires et moins de deux millions de dépenses non réalisées. Les bonnes surprises qui ne sont pas mises au budget seront à l'avenir prises en considération lors de l'élaboration du budget. Pour ce qui est des dépenses inférieures au montant prévus, cela provient du fait qu'il y a un décalage dans le temps ; les ressources engagées au service techniques n'ont pas pu produire la totalité de leur travail dans l'année. Cela va s'améliorer pour les prochains exercices. Les dépenses vont donc partir à la hausse car le retard de travail doit être rattrapé. M. Etienne Fleury, Syndic, relève que l'arrêté d'imposition sera revu lors du conseil d'octobre ; la décision n'a pas encore été prise d'un maintien ou d'une baisse. Il y a quatre millions de plus dans les charges et les revenus, le parti a été pris de dissoudre des fonds de réserves, ce qui a permis de faire des amortissements supplémentaires ceci en prévision du passage à MCH2 (modèle comptable harmonisé), car les règles seront plus strictes notamment sur les fonds de réserves.

La parole n'étant pas demandée, le Président fait lecture des chapitres.

Ouverture de la discussion finale.

M. Etienne Fleury, Syndic, tient à remercier la CoFin pour la qualité de leur travail ; la Municipalité a conscience d'avoir une commission des finances efficace et compétente.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- Le préavis 49/2025 est accepté à l'unanimité.

#### **18) Préavis 50/2025 « Rapport de gestion 2024 », avec présentation du rapport de la Commission de Gestion**

Le Président demande au rapporteur de la CoFin de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Christophe Briguet indique que cette année la commission de gestion a choisi d'auditer les « infrastructures et réserves foncières de la Commune ». Il a été fait une évaluation des besoins de la commune en terrains constructibles pour répondre aux besoins actuels et futurs en matière d'infrastructures publiques. Il a été constaté que leur développement s'avère complexe, lent et demande des efforts considérables de la part de la Municipalité pour faire avancer les dossiers.

Les conditions cadres ont sensiblement évolué ces dernières années, en particulier depuis la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (Lat) qui conduit à une plus grande rareté du foncier constructible. La commission de gestion recommande à la Municipalité de formaliser un plan de développement qui détaille les futurs projets et d'encourager activement le Conseil communal à soutenir les demandes de crédits d'étude, éléments essentiels pour faire avancer les dossiers. Enfin, la commission estime que la mise en place d'une commission permanente du Conseil communal sur ces sujets est nécessaire. M. Christophe Briguet, au nom de la Commission de gestion, tient à remercier la Municipalité et les collaborateurs de l'administration communale pour leur disponibilité et leur collaboration. Il indique que le présent rapport s'est limité aux domaines pour lesquels la Commission de Gestion a exercé son contrôle. La commission propose de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2024 et de donner décharge à la Commission de gestion.

M. Thierry Auberson, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. La discussion générale préalable est ouverte.

M. Etienne Fleury, Syndic, remercie la Commission de gestion pour son travail et la qualité de rapport. Le sujet choisi est pertinent. Concernant la création d'une commissions permanente de l'urbanisme, c'est une décision qui appartient au Conseil, à étudier car cela pourrait être utile. La Municipalité va s'atteler à revoir les points de ce rapport notamment les remarques.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- Le préavis 50/2025 est accepté à l'unanimité.

#### **19) Divers et propositions individuelles**

M. Raoul Thonney revient sur le préavis accepté ce soir portant sur la réfection du complexe scolaire du Marais-du-Billet ; à son avis c'est cher pour un bâtiment qui n'a que 16 ans. Dans le futur, il faudrait contrôler les travaux qui se font car il y avait certainement des malfaçons au départ et il faudrait mieux choisir les entreprises et les architectes à l'avenir.

Mme Evi Kassimidis a des questions concernant les nuisances sonores du centre de logistique de la Poste au centre village. Au cœur du village on trouve des logements, des commerces, des restaurants, des banques et un centre de logistique. Ce centre de tri et de dépôt de la Poste enregistre une activité en constante augmentation, notamment liée à l'essor du trafic des colis. Elle intervient précisément ce soir au sujet des nuisances sonores générées par ce centre au cœur de Cheseaux. Ce centre dessert six communes (Cheseaux, Romanel, Etagnières, Morrens, Froideville et Villars-Tiercelin), soit environ 15'000 habitants. Elle rappelle que l'office postal a fermé ses portes au public en septembre 2021. En septembre 2024, la Direction générale de l'environnement a effectué des mesures. Sans surprise, son rapport révèle clairement un dépassement des valeurs limites d'exposition au bruit nocturne. Ces nuisances perturbent considérablement le sommeil et la qualité de vie des riverains. Pour donner suite à ce rapport, la Poste a pris certains engagements à partir du 1<sup>er</sup> novembre dernier, notamment l'anticipation de l'heure de livraison du soir à 20H45, l'interdiction des livraisons entre 22h00 et 6h00 du matin et des consignes ont été données aux chauffeurs pour limiter les nuisances. Mme Evi Kassimidis a eu un échange avec M. Maître, le technicien qui a effectué ces mesures, qui lui a confirmé que même avec ces engagements, les valeurs limites nocturnes sont toujours dépassées. Pourquoi ? Car le nombre de camions reste inchangé, et surtout parce que le pic d'activité se situe entre 6h00 et 7H00 du matin, tandis que la Poste se protège derrière le règlement communal qui ne couvre que la période de 22h00 à 6h00. La Poste affirme rechercher de nouveaux locaux dans la zone industrielle « En Budron » et ne souhaite donc pas investir dans des mesures d'assainissement plus conséquentes. A ce jour, aucun calendrier précis n'a été communiqué. M. Maître s'est engagé à demander des nouvelles concernant ce déménagement et à mettre la Municipalité en copie de cette démarche. Mme Evi Kassimidis souhaite donc formuler les demandes suivantes :

- La Municipalité peut-elle adresser une lettre recommandée à la Poste pour obtenir un calendrier précis concernant leur déménagement ?
- Si la Poste reste évasive, quels moyens la Municipalité peut-elle mobiliser pour faire respecter les normes environnementales ?
- Serait-il envisageable de modifier le règlement de police communal pour aligner les heures de protection nocturne (19h00 – 7h00) sur celles du droit environnemental ?

La Municipalité prend note de cette remarque et des questions y relatives.

M. Jean-Dominique Decotignie salue l'initiative de la Municipalité sur la circulation de l'information concernant les faux policiers. Il demande si à la suite de la suspicion de contamination des eaux dans certaines communes il y a un système d'alerte qui a été mis en place par la commune.

M. Etienne Fleury, Syndic, indique que le Canton met actuellement en œuvre des plans de crises pour savoir comment les collectivités doivent réagir lors de crises (pollutions, eau, inondations, avalanches ou autres) ; il n'en sait pas plus pour l'instant.

M. Walter Lanz indique avoir reçu une brochure du Canton sur les points de rencontres d'urgence (PRU). Il demande ce qu'il en est pour Cheseaux ? Dans d'autres communes des panneaux ont déjà été installés.

Mme Jacqueline Dieperink, Municipale, indique que pour Cheseaux le PRU se trouvera dans le foyer de la Maison de commune ; la signalétique sera installée prochainement.

M. Laurent Deschamps estime que M. Raoul Thonney a raison concernant les coûts de réfection du Marais-du-Billet. De plus, nous avons voté un crédit pour la rénovation du bâtiment de la petite enfance lors d'un précédent conseil. Est-ce que les concierges sont habilités à faire des remarques à la Municipalité pour signaler immédiatement les moindres défauts ?

M. Etienne Fleury, Syndic, les concierges sont effectivement habilités à le faire. Il y a eu une lacune concernant la surveillance des bâtiments, un changement est en cours. Les concierges sont un peu les yeux, mais ne vont pas se balader sur les toits ; la structure des bâtiments est de la responsabilité du bureau technique.

M. Thomas Daetwyler demande pour le projet de vélos mis à disposition des citoyens s'il s'agit-il de vélos musculaires ou électriques ?

Mme Naïcha Kähr, Municipale, signale que pour l'instant ce projet n'est qu'au stade d'un appel d'offres ; mais elle peut déjà indiquer qu'il y aura les deux types de cycles.

M. Etienne Fleury, Syndic, rappelle qu'il s'agit du dernier conseil de Mme Liliane Annen, et au nom de la Municipalité, il remercie cette dernière pour son engagement et la qualité de son travail.

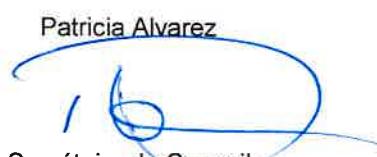
Mme Liliane Annen, Municipale, se dit touchée par cette marque de reconnaissance et signale qu'elle reste dans le village et qu'elle aura l'occasion de croiser chacun au centre.

M. Etienne Fleury, Syndic, félicite le Municipal entrant, M. Thierry Auberson, de l'Entente villageoise.

M. Thierry Auberson, Président, fait un discours pour la fin de son mandat et remercie l'ensemble des personnes présentes, Municipaux, conseillers, nouvelle présidente du conseil et municipale sortante. Remercie également l'entente village pour son soutien et l'AS2E pour ses messages de félicitations.

Mme Liliane Annen se dit contente que cela soit M. Thierry Auberson qui reprenne le flambeau.

Thierry Auberson  
  
Président du Conseil

Patricia Alvarez  
  
Secrétaire du Conseil



Séance levée à 19.56  
Cheseaux, le 20 juin 2025

Prochaines séances :  
Mardi 7 octobre 2025  
Mardi 11 novembre 2025  
Mardi 16 décembre 2025